

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2020

GARANTIE SALAIRE-FORMATION - (N° 3007)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS3

présenté par
M. Serville, rapporteur et M. Dharréville

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (suppression d'un alinéa redondant).